

SEANCE DU 23 JUIN 2016

L'an deux mille seize le vingt trois juin à dix huit heures, le Conseil Municipal de Laguëpie s'est réuni sous la présidence de Ghislaine MARTINEZ, Maire.

Présents : Ghislaine MARTINEZ, Christian FABRE, Bernard BOUYSSIERE, Gaby ROUMIGUIERES, Jean-Paul HEBRARD, Karine MALLEVILLE, Bernard MAGES (à partir de 18h30), Christopher BALDWIN, Geneviève LEGRAND (jusqu'à 18h30), Annick IGLESIAS.

Excusés : Bernard MAGES (jusqu'à 18h30), Boris CHRISMANT, Jean-Claude SAVIGNAC, Frédéric SEMPER, Geneviève LEGRAND (à partir de 18h30), Sandrine CROS (pouvoir à Mme IGLESIAS), Aurélien GARRIGUES.

Convocation du 17 juin 2016.

Ordre du jour :

I-Vote du compte rendu de la séance du 09 juin 2016 :

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des présents.

II-Délibération pour contrat d'équipement :

Mme le Maire et M. FABRE sont allés au Conseil Départemental car plusieurs dossiers de demande de subventions sont en attente. Ils ont présenté les nouveaux projets de la commune : accessibilité de la mairie et de l'escale guépienne, aménagement de l'office de tourisme, rénovation thermique de l'appartement de l'école, création d'un atelier d'artistes au Puech Haut.

Si la commune signe un contrat d'équipement, le Conseil Départemental nous verse 30% de la subvention accordée dès la signature et avant même le commencement des travaux.

Les coûts estimés des projets sont les suivants :

- Escale guépienne : 84 531 €
 - Appartement de l'école : 22 422 €
 - Office de Tourisme : 217 561 €
 - Mairie : 82 545 €
 - Atelier d'artistes au Puech Haut : 54 468 €
- soit un total général de **461 527 €**.

Il est à noter que tous les projets sont financés à 18% par le Conseil Départemental. Avec la DETR de l'Etat, les subventions de la Région et des autres partenaires, nous pouvons obtenir jusqu'à 80% de financement.

Arrivée de M. MAGES à 18h30 et départ de Mme LEGRAND.

Pour les dossiers déjà transmis, les subventions du Conseil Départemental nous ont été accordées mais pas encore notifiées (école, surface artificielle d'escalade, toiture foirail...)

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour la signature d'un contrat d'équipement avec le Département.

Délibération reçue à la Préfecture le 20 juillet 2016.

III-Délibération demande de réserve parlementaire :

Le Sénateur François BONHOMME est prêt à nous accorder de la réserve parlementaire. Nous allons présenter un projet sur l'accessibilité de la mairie et l'isolation thermique de la salle des fêtes. Nous n'avons pas encore tous les devis.

Le CEP (Conseil en Energie Partagé) du Pays Midi-Quercy va établir un diagnostic thermique pour la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité à cette demande de subvention.

Délibération reçue à la Préfecture le 15 juillet 2016.

IV-Questions diverses :

IV-1-Affichage sauvage :

Mme le Maire informe l'Assemblée qu'afin d'éviter l'affichage sauvage, le Conseil peut délibérer et décider des lieux d'affichage autorisés.

Les associations ayant déjà commencé à afficher, il serait préférable d'attendre le mois de septembre pour délibérer et envoyer cette délibération aux communes voisines.

IV-2-Convention EHPAD :

La Maison de Retraite va augmenter les tarifs de ses repas à compter du 1^{er} septembre 2016.

Le tarif enfants va passer de 1,80 € à 3 € et le tarif adultes de 2,75 € à 4 €.

Mme DIDIER n'interviendra plus à la cuisine de la Maison de Retraite.

IV-3-Tarifs Médiathèque :

Mme le Maire a reçu une proposition de M. LE GLATIN, bénévole de la Médiathèque, afin de rendre l'accès internet et WIFI gratuit comme cela se pratique dans les autres médiathèques de la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité ce changement des tarifs de la Médiathèque.

Délibération reçue à la Préfecture le 29 juin 2016.

IV-4-Divers :

-Le jury des villes et villages fleuris va passer le 4 juillet à 11 heures 45.

M. BOUYSSIERE demande s'il est possible d'utiliser un chalumeau pour désherber dans le cadre du zéro phyto. M. HEBRARD indique que l'on peut utiliser la vapeur et le gaz pour le désherbage, le chalumeau est autorisé.

-M. Jacky CARLES a envoyé une invitation pour le 2 juillet à la ferme de Monteils.

-L'inauguration de la salle des fêtes réhabilitée aura lieu à Verfeil le 9 juillet.

-La Préfecture a adressé un courrier concernant les pigeons, le piégeage est l'une des solutions à privilégier.

-Mme le Maire informe l'Assemblée que des terrains appartenant à M. BENQUET sont à vendre au Magal. Ils sont difficilement accessibles.

-La bouteille d'oxygène pour le local du maître nageur est à récupérer la semaine prochaine à la pharmacie Réveillon. M. BOUYSSIERE s'en charge.

A ce propos, M. BOUYSSIERE souhaite connaître la date d'ouverture de la baignade. La surveillante commencera le 1^{er} juillet et terminera le 28 août 2016.

-Mme le Maire n'a pas pu ramener dans sa voiture le panneau pour l'aire de service de camping car, M. HEBRARD ira le chercher chez Déco Enseignes à Villefranche.

-Mme IGLESIAS signale que Mme BOUYSSIERE a été vexée que le décès de sa mère n'apparaisse pas dans le bulletin municipal. Elle n'était plus domiciliée à Laguépie, son acte de décès ne figure pas dans le registre d'état civil de la commune.

IV-5-Tente CITRUS :

Mme IGLESIAS demande s'il existe un bail pour la châtaigneraie à la ferme Maurel. CITRUS a installé une tente de 3,50 mètres qui lui cache la vue. Mme le Maire l'informe que personne ne peut se prévaloir d'un droit de vue.

Mme IGLESIAS est mécontente, elle estime que l'on fait passer le bien-être des personnes extérieures avant celui des habitants de Laguépie. De plus, cette association accueille des mineurs, il y a des normes à respecter. Mme le Maire rappelle que la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) a autorisé ces séjours. CITRUS va accueillir des adultes à la ferme Maurel et des adolescents à la Maison des Compagnons.

Mme IGLESIAS demande pourquoi les riverains ne sont jamais consultés lorsqu'ils organisent quelque chose. Mme le Maire signale que l'association CITRUS est chez elle, un bail emphytéotique a été signé avec la mairie.

M. BOUYSSIERE demande s'il n'est pas possible de déplacer cette tente. M. FABRE ira voir sur place.

IV-6-Emploi aidé :

Kevin BASTIDE n'a pas donné satisfaction, nous n'allons pas le garder. Faire le ménage à l'école ne l'intéressait absolument pas. Mme le Maire a rencontré une jeune femme, éligible à un emploi d'avenir. Dans un premier temps, elle ferait le ménage à l'école, ensuite elle pourrait remplacer Mme DIDIER à la cantine. Elle commencerait en septembre.

Il faudra prévoir de faire le ménage à l'école après les travaux et avant la rentrée scolaire, c'est-à-dire le 16 ou 17 août.

IV-7-Surveillance de la baignade :

Il est nécessaire d'établir les horaires de Davy LEROY. Il devra travailler tous les jeudis, jour de repos de la surveillante, de 10h30 à 12h et de 14h à 18h30, ainsi que les vendredis, samedis et dimanches de 14h à 18h si affluence. Il aura des jours de repos en semaine, il travaillera essentiellement du mercredi au dimanche.

Séance levée à 19 heures 45.